Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 087-218706505-20261019-D2026CCAS23-DE

Délibération du Conseil d'Administration
du CCAS de FEYTIAT

L' An deux mil vingt six le 19 octobre, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni à dix huit heures en session ordinaire à la Maison de la Famille et de la Petite Enfance de Feytiat, salle Pierre Doré, sous la Vice-Présidence de Madame Danielle BARRIERE.

Nombre de membres en exercice : 15
Date de convocation : 07 octobre 2026

PRÉSENTS : D. BARRIÈRE - JF. BATIER - M. BOISSONNEAU - C. GAUJARD - D. NICOT - JF. MELLIER - J. MORIN - C. GOUDOUD - C. DEMATHIEU - M. TRICARD.

ABSENTS EXCUSÉS : L. LAFAYE - S. MOURET - L. FRION - JL. CHAUMON (procuration M. BOISSONNEAU) - E. HELIER-TAUTER.

OBJET : AIDES EXCEPTIONNELLES

5 familles ont déposé un dossier de demande d'aide exceptionnelle.
Les dossiers ont été étudiés avec attention.

Après étude des **5** dossiers, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité :
- d'aider **4** familles pour un total de **1400 €.**

Les aides attribuées seront versées directement aux différents créanciers.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré le 19 octobre 2026

Pour le Président et par délégation de signature,

La Vice- Présidente du CCAS,

D. Barrière

Danielle BARRIERE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
FEYTIAT
87220

D2026CCAS23